

Des travaux pour mieux vivre à Soisy !

L'inauguration de la rue de Chenevières et son parking

Le 11 avril dernier, Jean-Baptiste Rousseau, Maire de Soisy-sur-Seine, a coupé le ruban tricolore sur la nouvelle voie d'accès au Parc des Chenevières : «la rue des Chenevières». Une fois débarrassé des barrières qui protégeaient le chantier, ce nouvel espace de Soisy est apparu aux Soiséens, notamment avec ce nouveau parking de 20 places, en centre-ville. En remontant la rue des Chenevières, les participants sont arrivés devant la nouvelle Maison médicale et son parking de 40 places.

La nouvelle rue des Chenevières est ouverte



La «première pierre» des logements Arcade

Toujours dans le Parc des Chenevières, les travaux de construction des logements du Groupe Arcade ont démarré avec la pose de la «première pierre».

Le premier bâtiment proposera 24 logements. Un second (44 logements) sera également construit ultérieurement.



Les aménagements de la rue du Grand Veneur

Des aménagements de sécurité ont été réalisés sur la rue du Grand Veneur (entre les deux entrées du Parc du Grand Veneur). Un passage pour piétons conformes aux normes «Personnes à Mobilité Réduite». Cette portion de rue est une «Zone de rencontre» : la vitesse est limitée à 20 km/h et les piétons et les vélos sont prioritaires.



Les aménagements du carrefour «rue de la Forêt de Sénart / rue de l'Ermitage / rue du 8 mai»

Comme annoncé dans le dernier «Soisy Mag», des aménagements «test» de sécurité (marquages au sol et balisettes) ont été réalisés sur ce carrefour afin de sécuriser les traversées piétonnes. Ce test durera plusieurs semaines.

Vous pouvez faire part de vos remarques sur : jedonnemonavis@soisysurseine.fr



La plaque de béton rue Galignani / rue de l'Eglise

La plaque de béton (voir photo ci-contre) est provisoire. Elle a été réalisée pour protéger le trottoir existant lors des girations des camions desservant le chantier du Parc des Chenevières.

De plus, la rue de l'Eglise est désormais réservée aux camions (mise en place d'un «sens interdit sauf riverains») qui l'utilisent dans les deux sens de circulation. Un autre panneau interdit le demi-tour au niveau du «Stop», au bout de la rue Galignani.